

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2024-06-61**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024**

Date de convocation :  
31 mai 2024

Nombre de délégués en exercice :  
42

Nombre de délégués présents :  
37

Nombre de votants :  
40

**VOIX POUR** :  
37

**VOIX CONTRE** :  
2

**ABSTENTIONS** :  
1

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascal, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, , PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Excusés avec pouvoir : Mme MEYER Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul)

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**Objet : Poursuite du partenariat pour le co-développement de l'éolien sur le territoire intercommunal**

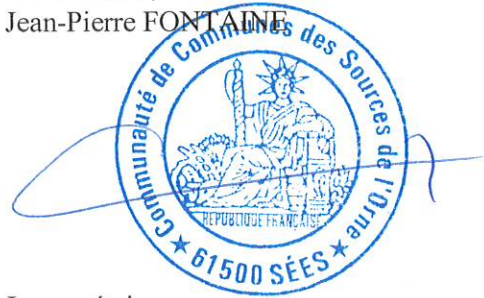
Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la poursuite ou non du partenariat.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et par 37 voix pour, 2 voix contre, 1 abstentions :

- **DECIDE** d'entrer en négociation avec les partenaires en vue du retrait de la Communauté de Communes
- **DECIDE** de mandater le cabinet JURIAL BOSQUET Avocats pour mener ces négociations au nom de la Communauté de Communes
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ